

12 JUILLET 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 12 juillet 2010 à 16 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** et **ANIE PERRAULT** sont absents de leur siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-07-377 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

12 JUILLET 2010

5.	AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT
6.	RÈGLEMENTS
7.	AFFAIRES COURANTES
7.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2010-07-378	7.1.1 Appui financier à la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS)
2010-07-379	7.1.2 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de six millions deux cent mille dollars (6 200 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009
2010-07-380	7.1.3 Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de six millions deux cent mille dollars (6 200 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009
2010-07-381	7.1.4 Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de six millions deux cent mille dollars (6 200 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009
2010-07-382	7.1.5 Résolution de prolongation relativement au refinancement du 11 janvier 2010 au montant de trois cent vingt sept mille dollars (327 000 \$) pour les règlements numéro 765-94 et 890-2004
	7.2 TRAVAUX PUBLICS
	7.3 URBANISME
N.M.	7.3.1 Autorisation de signature d'un acte de cession de terrain pour fins de parc du projet Versant Nature Bromont et émission d'un reçu pour don pour la cession excédentaire aux exigences minimales
	7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
	7.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
	7.6 GREFFE
	7.7 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

12 JUILLET 2010

- 7.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 7.9 RESSOURCE HUMAINES
- 7.10 TOURISME
- 2010-07-383 7.10.1 Autorisation pour la tenue d'une vente trottoir au centre commercial du Carrefour champêtre
8. **DIVERS**
9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
10. **AFFAIRES NOUVELLES**
- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2010-07-384 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-07-377

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 juillet 2010 avec la modification suivante :

- De retirer le sujet 7.3.1. intitulé «Autorisation de signature d'un acte de cession de terrain pour fins de parc du projet Versant Nature Bromont et émission d'un reçu pour don pour la cession excédentaire aux exigences minimales ».

ADOPTÉE

2010-07-378

12 JUILLET 2010

**APPUI FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ
DE SHEFFORD (SACS)**

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) sollicite le partenariat de Ville de Bromont afin d'assurer le maintien et le développement des activités équestres sur le site du parc équestre olympique de Bromont;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite prendre le temps d'analyser les documents remis à la Ville par la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) en soutien à la demande;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît l'importance des événements équestres tenus sur le site olympique depuis maintenant 35 ans;

ATTENDU QUE année après année, les événements équestres contribuent à la vitalité de Bromont avec des retombées économiques majeures;

ATTENDU QUE Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) souhaite annoncer son association avec la Ville en tant que partenaire principal de l'International Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Ville souhaite manifester son intention d'appuyer la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS) en versant immédiatement une contribution de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser une première contribution de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à titre de partenaire principal et de rendre la décision du conseil municipal d'ici le 30 septembre 2010 relatif à la demande initiale pour une contribution annuelle pour le maintien et le développement des activités équestres sur le site du parc équestre olympique de Bromont.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier une somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

12 JUILLET 2010

2010-07-379

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (6 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 ET 960-2009

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juillet 2010, au montant de 6 200 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

12 JUILLET 2010

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,6120 \$	259 000 \$	1,30%	2011	3,35088%
		271 000 \$	1,75%	2012	
		282 000 \$	2,40%	2013	
		295 000 \$	2,75%	2014	
		5 093 000 \$	3,10%	2015	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,6150 \$	259 000 \$	1,40%	2011	3,35373%
		271 000 \$	1,85%	2012	
		282 000 \$	2,35%	2013	
		295 000 \$	2,80%	2014	
		5 093 000 \$	3,10%	2015	
Financière Banque Nationale	98,5600 \$	259 000 \$	1,50%	2011	3,42470%
		271 000 \$	1,95%	2012	
		282 000 \$	2,45%	2013	
		295 000 \$	2,95%	2014	
		5 093 000 \$	3,15%	2015	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,3717 \$	259 000 \$	1,55%	2011	3,62405%
		271 000 \$	2,25%	2012	
		282 000 \$	2,75%	2013	
		295 000 \$	3,00%	2014	
		5 093 000 \$	3,30%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
 APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de **SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (6 200 000 \$)** de la Ville de Bromont soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

12 JUILLET 2010

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par la mairesse et le trésorier.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2010-07-380

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (6 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 ET 960-2009

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (6 200 000 \$):

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
689-91	3 700 \$
765-94	124 500 \$
775-95	22 900 \$
885-2004	1 615 900 \$
887-2004	285 500 \$
890-2004	332 500 \$
935-2007	100 000 \$
959-2009	3 500 000 \$
960-2009	215 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises ;

12 JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 200 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 juillet 2010.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska
Carrefour de la coopération
450, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2X1.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2010-07-381

12 JUILLET 2010

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SIX MILLIONS
DEUX CENT MILLE DOLLARS (6 200 000 \$) À LA SUITE D'UNE
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES
RÈGLEMENTS NUMÉRO 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004,
890-2004, 935-2007, 959-2009 ET 960-2009**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 200 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 689-91, 765-94, 777-95, 885-2004, 887-2004, 890-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009, la Ville de Bromont émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 27 juillet 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 890-2004, 885-2004, 887-2004, 935-2007, 959-2009 et 960-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2010-07-382

**RÉSOLUTION DE PROLONGATION RELATIVEMENT AU
REFINANCEMENT DU 11 JANVIER 2010 AU MONTANT DE TROIS
CENT VINGT SEPT MILLE DOLLARS (327 000 \$) POUR LES
RÈGLEMENTS NUMÉRO 765-94 ET 890-2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait le 11 janvier 2010, un montant de 327 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 836 000 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 765-94 et 890-2004:

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 27 juillet 2010;

12 JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont emprunte trois cent vingt-sept mille dollars (327 000 \$) par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 5 mois et 16 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE
TERRAIN POUR FINS DE PARC DU PROJET VERSANT NATURE
BROMONT ET ÉMISSION D'UN REÇU POUR DON POUR LA
CESSION EXCÉDENTAIRE AUX EXIGENCES MINIMALES**

Le sujet 7.3.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-07-383

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE VENTE TROTTOIR AU
CENTRE COMMERCIAL DU CARREFOUR CHAMPÊTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements qui ont des impacts positifs;

ATTENDU QUE le gestionnaire et propriétaire du centre commercial du Carrefour champêtre désire tenir une vente trottoir du 17 au 25 juillet 2010 et demande la fermeture de certaines rues;

ATTENDU QUE le représentant du gestionnaire et propriétaire a rencontré les représentants de la Ville pour établir les mesures à prendre pendant la tenue des activités;

ATTENDU QUE cet évènement nécessite une approbation du conseil municipal de Bromont ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du règlement de zonage numéro 876-2003, le conseil peut autoriser, par résolution, la tenue d'un tel évènement;

12 JUILLET 2010

ATTENDU que la recommandation du service du Tourisme est positive sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Christine Jacob, en qualité de représentante de *Devimco*, à tenir une vente trottoir sur le site du Carrefour champêtre, du 17 au 25 juillet 2010.

D'autoriser la fermeture de certaines rues du Carrefour champêtre du 17 au 25 juillet 2010 et l'installation de barrières comme montrée, à titre indicatif, au plan suivant :



D'autoriser le directeur des travaux publics à installer les barrières temporaires nécessaires pour assurer la sécurité du public et empêcher la circulation des véhicules en relation avec les activités prévues à la présente résolution.

D'autoriser le personnel habilité à l'emploi de la Ville, à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées dans la présente résolution soient satisfaites.

D'autoriser le personnel habilité du Service de police à émettre des contraventions en cas de non-respect des interdictions de circuler sur les rues fermées pendant la tenue de la vente trottoir.

D'autoriser l'émission de tout permis municipal nécessaire à la réalisation de l'événement.

12 JUILLET 2010

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2010-07-384

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM